Préserver des prairies calcicoles grâce aux emplacements réservés



Le PLUi de la Métropole de Rouen Normandie (76) compte 29 Emplacements réservés (ER) pour la "Protection de pelouses calcicoles". L'objectif est d'obtenir à terme une gestion adaptée pour maintenir les milieux ouverts via l'écopâturage. La délimitation des ER se base sur un inventaire mené en 2014-2015 avec le conservatoire d'espaces naturels de Haute Normandie (CENHN).

Pour obtenir la maitrise foncière des sites, la Métropole conventionne avec les propriétaires pour une mise à disposition de leur propriété ou acquière les terrains. La collectivité recherche ensuite des gestionnaires via des appels à candidature (éleveurs, centres-équestres...) et réalise des travaux d'aménagement (clôtures...).



Photographie avant/après d'une prairie calcicole accompagnée par la Métropole Rouen Normandie (76). Crédit : Métropole Rouen Normandie (76)





Emplacements réservés sur le coteau d'Hénouville, classé Réserve naturelle régionale RNR (Source : plan de zonage PLUi Métropole Rouen Normandie) Photographie : Réserve naturelle régionale (RNR) du Coteau calcaire d'Hénouville (Source : CEN Normandie)

Témoignage de Guillaume Fresnel, Directeur adjoint de l'environnement Rouen Métropole :
" On s'est basé sur le SRCE et sa déclinaison au niveau du SCOT avec les trames et sous-trames. Après avoir mené des actions sur la forêt dans les années 2000 on s'est concentré depuis 8 ans sur les pelouses calcicoles, avec l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Ce travail de fond très précis nous a permis de mettre en œuvre une politique active foncière sur les espaces qui étaient sans gestion et qui se boisaient progressivement, à 93% des propriétés privées. "

Coordonnées

Métropole Rouen Normandie (76)
Documents
PLUi : 29 emplacements réservés pour préserver des pelouses calcicoles

Le PLUi de la Métropole de Rouen Normandie (76) compte 44 emplacements réservés (ER) dont la vocation principale est l'environnement. Parmi eux, 29 concernent la "Protection de pelouses calcicoles". L'objectif est d'obtenir à terme une gestion adaptée par le développement de l'écopâturage. Les autres emplacements réservés "environnement" concernent notamment l'aménagement de parcs urbains paysagers, la valorisation d'espaces naturels, la création d'espaces verts ou de jardins potagers.

La délimitation des emplacements réservés pour la préservation des coteaux calcaires est issue d'un travail d'inventaire sur la Métropole mené depuis 2014-2015 avec le conservatoire d'espaces naturels de Haute Normandie (CENHN). Les pelouses sont classées en fonction de leur intérêt écologique et de leur état écologique actuel. Les emplacements réservés ciblent les coteaux les plus dégradés d'une part (disparition imminente, urgence d'agir) et les mieux entretenus d'autre part (conservation garantie).

Le PLUi comprend également une zone naturelle milieux ouverts NO dédiée aux "secteurs naturels écologiquement riches et caractérisés par des milieux ouverts et notamment les milieux silicicoles". Il faut noter également que la zone AU de la rue du village (682A) intègre un espace calcicole. L'OAP sectorielle correspondante classe cet espace en une zone inconstructible.
Toutes ces protections sont complémentaires avec le programme de connaissance, restauration et gestion des pelouses calcicoles que la Métropole développe depuis 2012.

Territoire : 19 communes, 26 418 habitants, 168,30 km²

La Métropole Rouen Normandie a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capital française de la biodiversité 2016 et 2018.

Mots clés : PLU, emplacement réservé, continuité écologique, réservoir de biodiversité, trame verte et bleue (TVB), pelouse calcicole, pelouse calcaire

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité
Auteur
Rouen Normandie Métropole (76)
Écrit le
2020
Date de publication
2022



Consulter la ressource
Liens utiles
PLUi - page du site internet
Liens utiles
Plan d'actions Biodiversité de la Métropole de Rouen